

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 21/01/2014**

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt et un janvier deux mille quatorze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice :           | 17 |
| Nombre de conseillers présents :              | 09 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 13 |
| Nombre de conseillers excusés :               | 08 |
| Nombre de conseillers absents :               |    |

**Étaient présents** : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, M. ANGO Jacques-Vianney, Mme LECLERE Claudine

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha, M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal

**Pouvoirs** : Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise ; Mme SAINT PIERRE Valérie à M. CABART Jean-Claude, M. JEANNOT Christophe à M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine,

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 27/01/2014

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – création d'un emploi pour besoin occasionnel – adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – 15 heures par semaine**  
**N° 14/10**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service bibliothèque, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

Entendu l'exposé de Madame le maire

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par le vote suivant 1  
« abstention » et 12 « pour » :

- **DECIDE** la création d'un emploi occasionnel d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 pour une durée de 11 mois, jusqu'au 31 décembre 2014.
- **PRECISE** également que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sur les emplois non permanents sont inscrits au budget 2014.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX  
Le maire,  
Denise GUERIN

